

Modalités de Contrôle des Connaissances
Licences Sciences de la Vie, Physique-Chimie, Chimie, Mathématique & Informatique
3^e année - Parcours PE-MES - “ Professorat des Écoles - Métiers de l’Éducation Scientifique ”
Année 2023-2024

► **PROCEDURE D’EVALUATION**

- Les évaluations des semestres-5 et -6 du parcours PE-MES de la 3^e année des Licences SV, PC, C, Math, Info se déroulent sous la forme d’un contrôle continu (CC) et/ou d’un examen terminal (EX) selon les unités d’enseignement.
- **Première session** : Pour le semestre-5 impair, elle sera organisée du **18 au 22 décembre 2023**. Pour le semestre-6 pair, elle se déroulera du **15 au 19 avril 2024**.
- **Deuxième session** : Pour le semestre-5 impair, elle sera organisée du **3 au 5 juin 2024**. Pour le semestre-6 pair, elle se déroulera du **10 au 12 juin 2024**.

La convocation des étudiants aux examens se fera par voie d’affichage.

► **VALIDATION D’UN SEMESTRE**

Les unités d’enseignement (UE), et les crédits (ECTS) correspondants, sont acquis :

- soit par obtention d’une note supérieure ou égale à 10 à l’unité,
- soit par compensation au niveau du semestre, sans note éliminatoire.

Pour la compensation au niveau du semestre, on calcule la moyenne des notes obtenues aux unités d’enseignement, pondérée par les crédits correspondants à ces UE. Si U_i est la note obtenue à l’unité i et C_i est le nombre de crédits de cette unité, on a :

$$M = \frac{\sum_i (U_i \times C_i)}{30}$$

Si $M \geq 10$, les crédits correspondants au semestre sont obtenus. Soit 30 ECTS.

Lorsqu’un étudiant n’acquiert pas un semestre à la première session, il repasse en deuxième session les unités d’enseignement non acquises (note n inférieure à 10).

Bonus

Pour chacun des semestres, un bonus pourra être obtenu dans le cadre des activités sportives organisées par l’Université. Ce bonus sera établi pour chaque semestre par le Service des Sports. Un bonus pourra également être accordé dans le cas d’un stage effectué par l’étudiant. Le sujet de stage doit avoir été préalablement validé par le Président du jury qui précisera les conditions d’évaluation (rapport, soutenance).

Les suivis d’écoliers avec l’AFEV rentrent dans le cadre des stages. Lorsque l’étudiant suit deux activités bonus, la note la plus élevée est retenue pour le calcul du bonus. Les points supérieurs à dix sur vingt sont retenus pour le calcul du bonus. Le taux de bonus B est compris entre 0 et 5% et est calculé selon $B = (Nb - 10) / 200$ avec Nb la note obtenue à l’activité bonus sur 20. La moyenne Mb de l’étudiant, pondérée par le bonus, résulte du calcul suivant :

$$Mb = \frac{\sum (U_i \times C_i)}{30} \times (1 + B)$$

Si $Mb \geq 10$, les crédits correspondants au semestre sont obtenus. Soit 30 ECTS.

Exemple : Un étudiant a obtenu 294 points sur 600 (soit une moyenne de 9,8/20) et une note de bonus de 18/20, soit un taux de bonus $\frac{18-10}{200} = 0.04 = 4\%$. Sa moyenne en tenant compte du bonus est alors de $Mb = \frac{294}{30}(1 + 0.04) = 10.192$.

Progression dans les semestres

La poursuite des études dans un nouveau semestre est de droit pour tout étudiant à qui ne manque au maximum que la validation d'un seul semestre de son cursus. **Pour des raisons de progression pédagogique entre les semestres-5 et -6 du parcours PE-MES, l'enjambement n'est pas possible entre la 2^e année et la 3^e année de la mention de Licence :** le niveau L2 doit être validé pour poursuivre en 3^e année dans le parcours PE-MES.

► **DELIVRANCE DES DIPLOMES**

Le diplôme est obtenu soit par l'acquisition de tous les semestres le constituant, soit par application des modalités de compensation organisée entre deux semestres d'une même année pédagogique. La mention au diplôme sera attribuée en fonction de la moyenne des deux derniers semestres du diplôme.

► **MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES POUR CHAQUE UNITE D'ENSEIGNEMENT**

Les évaluations sont réalisées dans le cadre d'un **contrôle continu** ou dans le cadre d'un **contrôle unique**. Les modalités sont décrites dans les tableaux ci-dessous. Les détails d'application des modalités des évaluations et les dates de passage de ces évaluations seront communiqués aux étudiants par l'équipe pédagogique par voie d'affichage et/ou oralement.

Conventions de notation

Les conventions de notation sont les suivantes :

- Le contrôle continu (CC) peut être effectué soit sous la forme d'un *projet*, soit sous la forme de *contrôle sur table (devoir surveillé)*, soit sur une combinaison des deux. Il peut également comporter un contrôle de fin de semestre. Il appartient à l'équipe pédagogique de chaque UE d'informer les étudiants des détails des différentes évaluations en contrôle continu en début d'année.
- TP est une note obtenue en Travaux Pratiques.
- EX est une note obtenue lors d'un contrôle de fin de semestre réalisé dans le cadre d'un contrôle continu ou dans le cadre d'un contrôle unique terminal.
- ORA est une note obtenue pour un oral.
- RAP est une note obtenue pour un rapport à la suite d'un stage.

Seconde session

Les notes de CC dans une UE sont conservées à la seconde session. La ou les notes d'examens de la seconde session dans une UE remplace tout ou une partie de la note.

Unités d'Enseignement non-validées comportant une note de TP

Lorsqu'un semestre est non validé et qu'une UE de ce semestre comportant une note TP est non-validée, alors la note TP est conservée entre la première et la deuxième session du semestre en cours si elle est >10.

Unité	Nom du responsable	Session	ECTS	Formule	Durée de l'épreuve du type EX
-------	--------------------	---------	------	---------	-------------------------------

SEMESTRE-5	MAT5	A. El Gradechi	1	5	$\sup [EX, (2*EX+CC)/3]$	2h30
			2	5	$\sup [EX, (2*EX+CC)/3]$	2h30
	PCS5	S. Lecomte	1	5	$\sup (EX, (0,7*EX+0,3*CC))$	3h
			2	5	$\sup (EX, (0,7*EX+0,3*CC))$	3h
	SVT5	A. Jadzinski	1	5	EX	2h
			2	5	EX	2h
	CLS5	C. Brion	1	2,5	$2/3*EX+1/3*CC$	2h30
			2	2,5	$2/3*EX+1/3*CC$	2h30
	LVS5	C. Brion-Vincent	1	2,5	CC	
			2	2,5	N = $\sup [CC, EX]$ si assiduité sinon N = $\sup [CC, (2*EX+CC)/3]$	1h
	HSE5	JG Egginger	1	2,5	CC	
			2	2,5	$2/3*EX+1/3*CC$	1h
	HDM5	C. Desmets	1	2,5	CC	
			2	2,5	$2/3*EX+1/3*CC$	1h
HGS5	T. Gourdon	1	2,5	$2/3*EX+1/3*CC$	2h	
		2	2,5	$2/3*EX+1/3*CC$	2h	
EAS5	JG Egginger	1	2,5	EX	2h	
		2	2,5	EX	2h	

SEMESTRE-6	MAT6	D. Roussel	1	5	$\sup [EX, (2*EX+CC)/3]$	2h30
			2	5	$\sup [EX, (2*EX+CC)/3]$	2h30
	CST6	A. Courdent	1	5	CC	
			2	5	$2/3*EX+1/3*CC$	1h
	AST6	X. Droy	1	5	CC	
			2	5	$2/3*EX+1/3*CC$	1h
	LFS6	V. Hourez	1	2,5	$2/3*EX+1/3*CC$	2h30
			2	2,5	$2/3*EX+1/3*CC$	2h30
	LVS6	C. Brion-Vincent	1	2,5	CC	
			2	2,5	N = $\sup [CC, EX]$ si assiduité sinon N = $\sup [CC, (2*EX+CC)/3]$	1h
	STG6	D. Dubois	1	5	$1/3*RAP+2/3*ORA$	
			2	5	$0,75*EX+0,25*[1/3*RAP+2/3*ORA]$	
	SDE6	JG Egginger	1	2,5	EX	2h
			2	2,5	EX	2h
TIC6	C. Watté	1	2,5	CC		
		2	2,5	$2/3*EX+1/3*CC$	1h	